



LADOM

L'Agence De l'Outre-mer
pour la Mobilité

Communiqué de presse
Paris, le 26 février 2019

La FEDOM et LADOM, ensemble pour favoriser l'emploi des jeunes ultramarins

La FEDOM et LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) renouvellent leur partenariat ce mardi 26 février 2019 à Paris, **dont l'objectif est de favoriser l'emploi des jeunes ultramarins.**

Initié en 2014, ce partenariat qui comporte plusieurs volets dont la mise en relation des entreprises avec les demandeurs d'emploi via LADOM, **a permis le recrutement de nombreux jeunes**, notamment dans le secteur sanitaire et social.

En renouvelant leur coopération, la FEDOM et LADOM espèrent **permettre aux entreprises ultramarines de trouver les ressources humaines dont elles ont besoin** et aux jeunes formés par LADOM de **trouver un emploi pérenne dans les outre-mer.**

La FEDOM qui rassemble et représente l'ensemble des acteurs économiques de l'outre-mer Français, s'engage via cette convention à **analyser les réels besoins** en main d'œuvre dans les domaines professionnels de ses adhérents et à **promouvoir via ses canaux de communication les candidats originaires des collectivités d'outre-mer, dont les profils lui seront adressés par LADOM.**

À propos de la FEDOM

Créée en 1986, la Fédération des Entreprises des Outre-mer (FEDOM) est une association composée à l'origine des organisations patronales présentes au sein des quatre départements historiques des Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion). Au fil des années, la FEDOM s'est élargie aux collectivités, pays et territoires d'Outre-mer : la Polynésie Française, la Nouvelle Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre- et-Miquelon, Saint-Barthélemy et plus récemment Saint-Martin suivi par Wallis-et- Futuna. La FEDOM est forte de sa grande représentativité ; elle regroupe en effet la plupart des organisations socio-professionnelles territoriales : MEDEF, MPI, CPME, CCI, mais également les structures professionnelles sectorielles (BTP, Tourisme, Agroalimentaire, Distribution...) sans oublier les entreprises ou grands groupes ayant des liens étroits avec les Outre-mer.

À propos de LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité)

Acteur majeur de la mobilité des résidents des outre-mer, LADOM a pour mission originelle et prioritaire la qualification, la professionnalisation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi au travers de parcours de formation en mobilité. En outre, LADOM pilote deux autres dispositifs de mobilité (financement du transport aérien) en faveur des ultramarins. L'un au profit des étudiants dont la filière est saturée ou inexistante sur place et qui, pour ces raisons, souhaitent poursuivre leur parcours en dehors de leur territoire de résidence. L'autre au profit des résidents souhaitant se rendre en France hexagonale pour raisons personnelles. Plus de 35 000 ultramarins ont ainsi pu bénéficier des dispositifs de LADOM en 2017.

FEDOM – Samia BADAT- KARAM, Déléguée Générale 01.45.67.21.63 / 06.82.80.01.51

LADOM – Laura Bourgninaud, Responsable de la communication / 06 49 54 36 77